



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Platinum ARIANE – ISIN Part C : FR0013188240

Ce FCP est géré par Platinum Gestion  
OPCVM de droit français

#### ► Objectifs et Politique d'investissement

L'OPCVM est un fonds de classification « OPCVM Actions des pays de l'Union Européenne »,

Le fonds cherchera à surperformer l'indice STOXX Europe 600 converti en euros et dividendes réinvestis, en investissant sur les marchés actions européens, grandes, moyennes et petites capitalisations, sur la durée de placement recommandée de 5 ans à travers une sélection de valeurs sélectionnées selon une analyse bottom-up.

La politique d'investissements résultera de l'analyse financière des sociétés. Cependant, elle prendra en compte l'évolution de la situation économique dans laquelle les entreprises évoluent. Les allocations géographiques et sectorielles ne seront donc que la conséquence des choix individuels de titres issus de l'analyse fondamentale des caractéristiques financières des sociétés.

Pour assurer la mise en œuvre de cette gestion bottom-up les décisions s'appuieront sur l'expérience des gérants en analyse financière, et un suivi permanent de la vie des sociétés à travers des contacts fréquents entre le gérant, les analystes financiers et, les dirigeants eux-mêmes.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

Jusqu'à 120% de l'actif net sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur le marché des actions des pays de l'Union Européenne.
- 10% maximum sur le marché des actions en dehors de l'Union Européenne.
- de 0 à 10% de l'actif net en actions de petites capitalisations (c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 M€).

Jusqu'à 40% de l'actif net en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse des agences de notation ou non noté dont :

- de 0% à 10% de l'actif net en instruments de taux spéculatifs ou non noté (ou jugée équivalente par Platinum Gestion).

#### ► Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur les résultats passés en matière de volatilité. **Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique** en raison de son exposition principalement aux marchés actions et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes. Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés boursiers. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ». L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

Un risque sur l'utilisation des instruments dérivés : le recours à des instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

## ► Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,0% TTC	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	0,0%	
Frais de fonctionnement et de gestion		
Frais courants	1,8% TTC	Les frais courants sont fondés sur le pourcentage des frais de gestion maximum, tel que précisé dans le Prospectus. Le pourcentage indiqué est une prévision sur les frais de l'exercice qui sera clos le 29 décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
Commissions de surperformance	15,0% TTC	La partie variable des frais de gestion correspond à 15 % au-delà d'une performance annuelle du FCP supérieure à l'indice de référence

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.platinum-gestion.com](http://www.platinum-gestion.com)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\*Au cas où depuis le début de l'exercice comptable du fonds, la progression de la VL avant frais de gestion variable serait supérieure à celle de l'indice STOXX Europe 600 Dividendes réinvestis en cours de clôture.

## ► Performances passées

Sans objet avant la première année civile complète d'activité

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Date de création du Fonds : 1 août 2016

La devise de référence est l'euro.

## ► Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est la société CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6 rue de Provence, 75009 Paris.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PLATINIUM GESTION ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM agréé en France et réglementé par l'AMF.

PLATINIUM GESTION est une société de gestion de droit français agréée en France par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 août 2016